



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Date de la convocation : 05 avril 2017

Date d'affichage : 05 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Michèle LAMBERT, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK ;

Représentés : Frédéric PIERRET par Carole RIBEIRO, Patrick LE RÉZIO par Dominique LEBLOND.

Absents excusés : Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST.

Secrétaire : Monsieur Gilbert RICHARD.

La séance est ouverte à 19h30.

2017-045 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-046 - Extension du réseau d'éclairage public : acceptation de devis.

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune envisage la mise en place des nouveaux équipements suivants concernant l'éclairage public :

- 1 mât et 3 lanternes aux abords du Tennis couvert (parking, aire de jeux et tennis).

Le coût total du devis transmis par l'USEDA s'élève à 5 920.12 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 5 094.19 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public ;
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-047 - AS COUVRON : demande de subvention.

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Nadia Rabelle, Présidente de l'AS COUVRON, a fait parvenir en mairie le 3 avril dernier une demande de subvention pour la saison 2017/2018. L'association sollicite une subvention de 1 595.00 €. Le budget prévisionnel est étudié par les membres du Conseil Municipal. Madame le Maire précise qu'elle a reçu Mme Rabelle le 7 avril pour obtenir des précisions complémentaires. Par ailleurs, un bilan des consommations énergétiques du stade au cours des deux dernières années sera présenté à l'association lors de l'assemblée générale du club le 2 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer une subvention de 1 600.00 € à l'AS COUVRON ;
- Verser cette subvention selon l'échéancier suivant :
 - 1 000.00 € en 2017 ;
 - 600.00 € en 2018 sur présentation de justificatifs.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-048 - Travaux de voirie : attribution du Fonds Départemental de Solidarité (FDS).

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie suivants :

N° opération	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge communale
2017_00988	Rue du Château VC n°11 (1 ^{ère} partie)	168	24 250.00 €	11 155.00 €	17 945.00 €
2017_00989	Rue J. Mermoz VC n°17	165	221 865.00 €	22 770.00 €	243 468.00 €

- S'engage à inscrire ces subventions au budget communal.
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-049 - Indemnités de fonction des élus : modifications aux 1er janvier et 1er février 2017.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1er février 2017.

Le Conseil Municipal, par délibérations en date du 30 mars 2014 et du 27 avril 2015, faisait référence à l'indice brut terminal 1015. En conséquence, il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'appliquer le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Fixer l'indemnité de fonction du Maire à 25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Fixer les indemnités de fonction des adjoints à 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-050 - Régie d'avance pour la fête communale et le 14 juillet.

Par délibération en date du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a modifié le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur de la régie d'avances, soit 1.000,00 €, en règlement des animations des fêtes de la commune.

Pour cette année 2017 et à l'occasion du concours de boules en bois qui sera organisé lors de la fête communale et du 14 juillet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir aux participants les gains suivants :

1 ^{er} : 44 €	6 ^{ème} : 20 €	11 ^{ème} : 10 €	16 ^{ème} : 8 €
2 ^{ème} : 36 €	7 ^{ème} : 16 €	12 ^{ème} : 10 €	17 ^{ème} : 8 €
3 ^{ème} : 32 €	8 ^{ème} : 12 €	13 ^{ème} : 10 €	18 ^{ème} : 8 €
4 ^{ème} : 28 €	9 ^{ème} : 12 €	14 ^{ème} : 10 €	19 ^{ème} : 8 €
5 ^{ème} : 24 €	10 ^{ème} : 12 €	15 ^{ème} : 8 €	20 ^{ème} : 8 €

Soit la somme de 324 € par manifestation.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-051 - Emprunt pour la future station d'épuration communale.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune projette de débiter les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration en 2017. La phase étude arrive à son terme et les appels d'offre seront lancés prochainement.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que la part restant à charge de la commune s'élève à titre indicatif à 473 000.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal analyse les offres reçues par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1. Prendre en considération et approuver le projet de construction de la nouvelle STEP qui leur est présenté,
2. Déterminer, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant estimatif TTC du projet	2 517 478.00 €
Subventions	1 631 478.00 €
TVA	413 000.00 €
Emprunt sollicité au C.A.M (prêt moyen terme)	473 000.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 473 000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 2017 par périodicités annuelles. Frais de dossier : 0.10%.

3. Ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4. Prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5. Autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-052 – Prêt relais TVA pour la future station d'épuration communale.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux de la future station d'épuration communale, la commune va récupérer la TVA sur les investissements à échéance N+1 (principe du Fonds de Compensation pour la TVA). Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du budget annexe de l'assainissement, elle propose à l'Assemblée de contracter un prêt relais TVA. Le montant attendu de récupération du FCTVA s'élève à titre indicatif à 413 000.00 €.

Le Conseil Municipal analyse les offres reçues par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1. Demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 413 000.00 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois +1.10 %.
Taux plancher = index lors de l'émission du contrat + marge.
Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté.
2. Ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
3. Prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
4. Autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-053 - Agence Postale Communale : modifications.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le devenir de l'Agence Postale Communale a été évoqué lors des réunions de Conseil Municipal du 13 juin 2016 et du 13 février 2017. Au vu des avis exprimés lors des précédentes réunions et compte-tenu des nouveaux éléments dont dispose l'Assemblée, un tour de table est effectué au cours duquel chacun est amené à donner son avis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

- Envisager la suppression du poste de responsable de l'Agence Postale Communale, à hauteur de 15 heures hebdomadaires, à compter du 15 juin 2017.
[1]
- Installer les services de l'Agence Postale Communale à la mairie en aménageant les horaires d'ouverture au public, à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

Modifier l'actuel poste d'assistante administrative de mairie comme suit ^[1] :

	Situation actuelle	Situation proposée
Nombre d'heures hebdomadaires	20h	25h
Intitulé du poste	Assistante administrative	Assistante administrative chargée des services postaux

[1] Ces propositions doivent être soumises à l'avis du prochain Comité Technique qui se réunira le 4 juillet 2017. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer de nouveau à l'issue du Comité Technique.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-054 - Questions diverses.

- Veillée départementale du Souvenir le dimanche 16 avril à 20h30 : l'ensemble des conseillers municipaux est invité à participer à cette cérémonie commémorative.
- Emploi d'avenir : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un arrêt maladie de longue durée, la commune a décidé d'embaucher un emploi aidé au sein des services techniques à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.
- Fibre optique : les travaux débuteront fin 2017 pour une commercialisation au 1^{er} trimestre 2018.
- Organisation du bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles : à la demande de certains conseillers municipaux, des modifications sont actées.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.
Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Carole RIBEIRO

Le secrétaire de séance,
Gilbert RICHARD

Maire

Carole RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 16:14:38
Référence : 7ede2252466b99426bd505093afaf3e2dc4af88